



Djanatu al Arif

مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية



Centre de Recherche
en Anthropologie
S o c i a l e
et Culturelle

Amman unadi di Tassalast Tamettayt Tadelant
Center of Research in Social and Cultural Anthropology

ARGUMENTAIRE CONGRÈS INTERNATIONAL DU VIVRE-ENSEMBLE EN PAIX

De l'initiative algérienne à une culture universelle de la paix

10e anniversaire de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix
Oran – Algérie | Mai 2027

Penser la paix, éduquer à la paix, construire le vivre-ensemble

I. INTRODUCTION

Le 16 mai 2027 marquera le dixième anniversaire de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix (JIVEP), instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'initiative de l'Algérie, à travers la résolution A/RES/72/130¹ du 8 décembre 2017.

Cet anniversaire représente bien davantage qu'une date commémorative. Il offre l'occasion de porter un regard sur une décennie de cheminement international, d'en mesurer les avancées et les enseignements, et surtout d'ouvrir une nouvelle page : celle du passage d'un principe universellement reconnu à une culture de paix vécue, enseignée, transmise et mise en œuvre dans les sociétés.

Dix années de cheminement : de la proclamation à l'édification d'une culture de paix

Depuis 2016, la notion de vivre-ensemble en paix s'est progressivement inscrite dans plusieurs dynamiques internationales et régionales qui ont contribué à en approfondir et à en élargir la portée.

- Les engagements de AISA ONG Internationale au 1er Sommet mondial sur l'action humanitaire des Nations Unies, Istanbul 2016².
- La Déclaration de Paris³, le vendredi 19 MAI 2017 pour promouvoir la création effective de la Journée internationale du Vivre Ensemble.
- La résolution des Nations Unies appelle à promouvoir la paix, la tolérance, l'inclusion, la compréhension et la solidarité, en encourageant le dialogue, la réconciliation et la coopération entre les communautés.
- En 2019 la Déclaration de Düsseldorf⁴ : Leaving together in cities, un engagement des capitales pour célébrer la JIVEP.
- L'adoption, le 20 novembre 2023, par les 194 États membres de l'UNESCO, de la *Recommandation sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable* ⁵marque également une étape majeure. Elle fait de l'éducation à la paix un levier essentiel pour construire une paix durable et permettre à chaque personne de devenir actrice du vivre-ensemble au sein de sa communauté et, plus largement, de la famille humaine.
- Cette dynamique a également rejoint le Mouvement scout mondial. Lors de sa 43^e Conférence mondiale du Scoutisme, réunie au Caire en 2024, celui-ci a adopté la résolution 2024-10 « Living Together in Peace ⁶ », invitant les organisations scoutes à célébrer chaque année la Journée internationale du vivre-ensemble en paix, à renforcer le leadership des jeunes et à intégrer l'éducation à la culture de paix dans leurs programmes.
- La Déclaration de Genève sur l'éducation à une culture de paix, proclamée le 16 mai 2024 à l'occasion de la 7^e édition de la JIVEP, a également contribué à structurer cette réflexion autour de l'éducation, de la pédagogie de la paix, des écoles de paix et de la reconnaissance de l'éducation à la culture de paix comme dimension fondamentale de l'action éducative.

1. [International Day of Living Together in Peace : resolution / adopted by the General Assembly](#)

2. [Le 1^{er} Sommet mondial de l'action humanitaire](#)

3. [La Déclaration de Paris](#)

4. [La Déclaration de Düsseldorf](#)

5. [la Recommandation sur l'éducation pour la paix, UNESCO 2023](#)

6. [Résolution 2024-J Vivre Ensemble en Paix de la 43^e CONFÉRENCE MONDIALE DU SCOUTISME](#)

- La Déclaration de Mostaganem du 31 mai 2025, issue notamment de la dynamique du Mouvement scout mondial et consacrée à une Charte internationale du vivre-ensemble en paix, constitue une nouvelle étape en donnant à cette démarche une dimension concrète, opérationnelle et intergénérationnelle.
- Enfin, lors de sa 1348^e réunion tenue le 18 mai 2026, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine a réaffirmé l'importance de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix et souligné la nécessité d'intégrer la formation à la culture de paix au sein des programmes scolaires nationaux. Il a également encouragé les États membres à organiser des initiatives éducatives, culturelles et médiatiques permettant d'ancrer durablement les valeurs de tolérance et de cohésion sociale.

Ces évolutions invitent aujourd'hui à considérer le vivre-ensemble non plus seulement comme une aspiration ou une valeur, mais comme un véritable objet d'éducation, de formation, de recherche et d'action.

Cette nécessité est d'autant plus urgente que notre monde est confronté à la multiplication des conflits et des crises humanitaires, aux fractures sociales, aux tensions identitaires et aux discours de haine.

À ces phénomènes s'ajoutent les transformations liées au changement climatique, aux migrations, aux inégalités, à l'intelligence artificielle et à la profonde mutation des modes de communication induite notamment par les réseaux sociaux.

Ces crises invitent toutefois à élargir encore notre compréhension des conditions de la paix car les relations entre les individus, les communautés et les peuples ne sont pas seulement façonnées par les représentations culturelles, religieuses ou politiques. Elles le sont également par les systèmes économiques dans lesquels ces relations prennent place. Les manières de produire, d'échanger, de distribuer et de consommer structurent en profondeur nos interdépendances, nos rapports au travail, aux ressources, au pouvoir et aux autres.

Les inégalités, les exclusions, la précarisation, la compétition pour l'accès aux ressources, les tensions environnementales ou encore certaines formes de conflictualité ne peuvent ainsi être appréhendées indépendamment de leurs dimensions économiques. Si l'économie constitue l'un des principaux espaces dans lesquels se jouent quotidiennement la coopération, la concurrence, la dépendance, le partage et les rapports de pouvoir, elle doit également devenir un objet central de réflexion lorsqu'il s'agit de construire une culture de paix.

C'est dans cette perspective qu'émerge la notion de culture de paix économique. Elle ne désigne pas une économie destinée à financer la paix, ni une simple « économie de la paix ». Elle invite à interroger la manière dont nous pensons et pratiquons l'économie à partir des exigences de la paix : interdépendance, justice, dignité, coopération, contribution, responsabilité et bien commun.

Dans ce contexte, la paix ne peut être considérée comme la seule absence de guerre. Elle suppose la capacité des individus, des communautés et des sociétés à reconnaître leurs différences, à dialoguer, à coopérer, à prévenir et gérer les conflits, à réconcilier les mémoires et à construire ensemble le bien commun.

Elle suppose de créer les conditions économiques permettant à cette coopération de devenir effective et durable. Une culture de paix ne saurait en effet être pleinement vécue dans des environnements qui organiseraient structurellement la compétition, l'exclusion ou la domination comme principes ordinaires des relations humaines.

C'est dans cet esprit que l'Algérie s'est récemment dotée, par décret présidentiel, d'un Centre algérien de formation dans le domaine du maintien de la paix⁷.

C'est une initiative née à Oran en 2014, lors du Congrès International Féminin « Parole aux femmes », qui par ses recommandations a conduit à l'adoption de la JIVEP. Cette initiative appartient désormais à tous.

Elle porte une aspiration qui dépasse les frontières nationales, culturelles, religieuses et politiques : faire de notre diversité non pas une cause de séparation, mais une richesse au service de notre commune humanité.

Le présent Congrès entend ainsi mettre en dialogue les différentes étapes de cette construction internationale : l'initiative algérienne et la résolution des Nations Unies ; les orientations africaines de l'Agenda 2063 et la dynamique de la Biennale de Luanda ; les avancées éducatives et normatives de l'UNESCO ; la mobilisation de la jeunesse à travers le Mouvement scout mondial ; la Déclaration de Genève de 2024 ; et la Déclaration de Mostaganem de 2025.⁸

Il ne s'agit donc pas de considérer ces dix années comme une période achevée, mais comme la première étape d'une construction appelée à entrer dans une nouvelle phase.

II. LES QUATRE AXES SCIENTIFIQUES

1. Éduquer à la culture de paix et former le citoyen

L'éducation à la culture de paix constitue l'un des fondements essentiels du vivre-ensemble.

Elle concerne l'enfance, l'école, l'université, la formation professionnelle, l'éducation des adultes, la jeunesse, les médias, les espaces numériques et, plus largement, tous les lieux où se construit la relation à l'autre.

L'éducation à la paix ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances. Elle vise à développer une manière d'être au monde : apprendre à écouter, comprendre, dialoguer, coopérer, respecter la dignité humaine et reconnaître la diversité comme une composante fondamentale de l'humanité.

La dynamique engagée par l'Union africaine, notamment à travers le Forum panafricain pour une culture de la paix et de la non-violence et la Biennale de Luanda, ainsi que celle portée par le Mouvement scout mondial en 2024, montrent l'importance d'accorder à la jeunesse une place centrale dans cette construction.

Une attention particulière sera ainsi portée au programme d'Éducation à la Culture de Paix (ECP) créé par AISA ONG Internationale, comme expérience pédagogique permettant d'explorer les voies d'une éducation à la paix dès le plus jeune âge.

Cette orientation trouve aujourd'hui un cadre international particulièrement solide avec la Recommandation de l'UNESCO de 2023 et les orientations africaines de l'Agenda 2063.

L'axe examinera notamment :

- les pédagogies de la paix ;
- la prévention de la violence et des discours de haine ;
- l'éducation interculturelle et interreligieuse ;
- la citoyenneté universelle dans le respect mutuel des différences ;
- le rôle et l'engagement de la jeunesse ;
- l'éducation numérique et l'intelligence artificielle ;

7. Le décret présidentiel (République algérienne démocratique et populaire) n° 26-280 du 23 août 2026

8. [La Déclaration de Mostaganem 2025](#)

- les médias et la lutte contre la désinformation ;
- l'éducation à un rapport à l'économie centrée non plus sur la compétition et l'accumulation, mais sur la coopération et le partage ;
- la formation des enseignants et des éducateurs ;
- les expériences concrètes d'écoles et d'institutions œuvrant pour la paix.

2. Réconciliation de la famille humaine

Les sociétés humaines portent des mémoires multiples : guerres, colonisations, violences, migrations, déplacements, discriminations, persécutions et conflits.

Lorsque ces mémoires demeurent enfermées dans la confrontation, l'oubli ou le ressentiment, elles peuvent nourrir de nouvelles divisions. Lorsqu'elles sont reconnues, étudiées, partagées et mises en dialogue, elles peuvent au contraire devenir des chemins de compréhension, de réparation et de réconciliation.

Réconcilier ne signifie ni oublier ni effacer les différences.

Il s'agit de reconnaître les blessures de l'histoire tout en refusant qu'elles condamnent les générations présentes et futures à reproduire indéfiniment les antagonismes du passé.

Cet axe accordera une place particulière à l'histoire, à l'anthropologie, à la sociologie, à la philosophie, aux sciences politiques, à la littérature, aux arts et au patrimoine.

Il invitera à réfléchir à la manière dont des mémoires parfois conflictuelles peuvent progressivement devenir des mémoires partagées, sans nier les souffrances, les responsabilités ni la pluralité des récits.

Cette réflexion pourra également interroger la dimension économique des processus de réconciliation. Les héritages économiques des conflits, les inégalités entre territoires et populations, l'accès différencié aux ressources et aux opportunités, ou encore les formes de réparation et de redistribution constituent en effet des dimensions importantes de la reconstruction du lien social.

L'enjeu est celui d'une véritable réconciliation de la famille humaine, capable de regarder son histoire avec lucidité tout en construisant un avenir commun.

3. Dialogue interculturel et religieux

Le vivre-ensemble suppose la capacité de rencontrer l'autre sans chercher à l'effacer, à l'assimiler ou à le réduire à nos propres représentations.

Le dialogue entre les cultures, les religions et les traditions spirituelles constitue ainsi une dimension essentielle de la paix.

Islam, christianisme, judaïsme et autres traditions religieuses et spirituelles peuvent être considérés non seulement comme des objets historiques ou théologiques, mais également comme des ressources de sens, de fraternité, de solidarité, de respect de la dignité humaine et de prévention des conflits.

Au-delà des convictions religieuses, ce dialogue doit également inclure les différentes traditions philosophiques, humanistes et culturelles qui participent à la recherche du bien commun.

Il ne s'agit pas de rechercher l'uniformité, mais d'apprendre à faire de nos différences un espace de rencontre.

Cet axe cherchera donc à faire du dialogue non seulement un thème de conférence, mais une véritable méthode : une méthode d'échanges, d'écoute, de coopération et d'action commune.

4. Préservation du bien commun : environnement et avenir de l'humanité

Le vivre-ensemble ne peut être séparé des conditions matérielles permettant aux êtres humains de vivre dignement.

Changement climatique, perte de biodiversité, pauvreté, migrations, sécurité alimentaire, accès à l'eau et à la santé, inégalités, transformation numérique et intelligence artificielle constituent autant de défis qui dépassent les frontières.

Ils rappellent l'interdépendance profonde des sociétés humaines et la responsabilité commune envers les générations présentes et futures.

La paix ne peut donc être pensée indépendamment de la justice sociale, du développement durable, de la préservation de l'environnement et du respect de la dignité humaine. Elle oblige également à considérer l'économie comme une dimension constitutive du bien commun. Les conditions matérielles de l'existence humaine sont en grande partie organisées par les systèmes économiques : accès au travail, aux ressources, à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'éducation, à l'énergie ou encore aux moyens de production et d'échange. L'économie n'est pas extérieure à la question de la paix. Elle constitue l'un des principaux espaces dans lesquels se construisent quotidiennement nos relations d'interdépendance.

Il existe ainsi un lien direct entre éducation à la paix, responsabilité environnementale, la responsabilité économique et citoyenneté mondiale, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Cet axe abordera la construction d'une conscience universelle du bien commun et recherchera les moyens de concilier développement, justice sociale, protection de l'environnement, progrès scientifique et technologique et dignité humaine.

La question de l'eau en constitue un exemple majeur. Sa raréfaction représente déjà un défi humain, environnemental et géopolitique. De la même manière, la protection des écosystèmes résilients et du patrimoine naturel ne relève pas seulement de la conservation : elle participe à la préservation des conditions mêmes de la paix.

Préserver la Terre, c'est aussi préserver la possibilité pour les générations futures de vivre ensemble.

III. ORAN, TERRITOIRE D'ORIGINE ET NOUVEAU POINT DE DÉPART

Pourquoi Oran ?

Parce qu'Oran n'est pas seulement le lieu d'accueil du Congrès. Elle est l'un des territoires où l'initiative du vivre-ensemble en paix a pris, dès 2014, une dimension internationale.

Mais le choix d'Oran porte également une dimension symbolique.

Ville méditerranéenne ouverte sur le monde, Oran est un espace où se croisent des mémoires, des cultures, des langues, des traditions religieuses et de multiples héritages historiques.

La cérémonie de béatification des dix-neuf religieux et religieuses assassinés en Algérie, parmi lesquels les moines de Tibhirine, célébrée à Oran le 8 décembre 2018, constitue à cet égard un moment particulièrement significatif de mémoire, de fraternité et de dialogue.

Cette expérience rappelle qu'une mémoire marquée par la violence et la tragédie peut également devenir un appel au dialogue, à la réconciliation et au refus de la haine.

L'histoire d'Oran et de l'Algérie, avec ses rencontres, ses épreuves, ses blessures et ses héritages multiples, peut ainsi constituer l'un des points de départ d'une réflexion beaucoup plus vaste : comment l'humanité peut-elle passer de la confrontation à la réconciliation ?

Le Congrès entend ainsi faire d'Oran un laboratoire intellectuel, culturel et humain du vivre-ensemble, capable de mettre en relation chercheurs, éducateurs, jeunes, responsables religieux et spirituels, acteurs culturels, institutions et représentants de la société civile venus d'horizons différents.

Cette ambition pourrait également faire d'Oran un lieu de réflexion sur les conditions économiques du vivre-ensemble et sur la capacité des entreprises, des territoires et des institutions à devenir des espaces de coopération et de paix. Oran pourrait devenir un territoire de paix économique. Car en effet, comment construire une paix durable si les espaces économiques dans lesquels nous vivons, travaillons, produisons et échangeons continuent de reproduire des logiques qui peuvent nourrir la compétition, l'exclusion, les inégalités ou la domination ?

Oran devient alors non seulement le lieu où l'on se souvient de l'origine d'une initiative, mais celui d'où peut partir une nouvelle dynamique offerte au monde.

IV. UNE AMBITION : FAIRE MÉMOIRE, FAIRE SCIENCE, FAIRE PROPOSITION

Le dixième anniversaire ne doit pas être seulement commémoratif.

Il doit permettre de transformer une mémoire en expérience, une expérience en connaissance et une connaissance en action.

Faire mémoire : rappeler l'origine algérienne de l'initiative, le rôle d'Oran et le chemin parcouru jusqu'à sa reconnaissance internationale par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mais faire mémoire signifie également inscrire cette histoire particulière dans une histoire plus vaste : celle des femmes et des hommes qui, partout dans le monde, ont œuvré et continuent d'œuvrer pour la paix, la fraternité, la justice et la réconciliation.

Faire science : réunir chercheurs, universitaires, intellectuels, historiens, sociologues, éducateurs, philosophes, spécialistes des religions, acteurs de la jeunesse et experts internationaux afin de confronter les connaissances, les expériences et les approches.

La paix doit pouvoir devenir un véritable champ de recherche interdisciplinaire permettant de mieux comprendre les mécanismes qui favorisent aussi bien la coopération que la violence, le rapprochement que la division.

Faire proposition : dépasser les déclarations générales afin de formuler des propositions concrètes dans les domaines de l'éducation, de la culture, du dialogue interculturel et interreligieux, de la réconciliation des mémoires, de la jeunesse, de l'environnement et de la coopération internationale.

Les conférences et tables rondes permettront de poser les diagnostics et de partager les connaissances et les expériences.

Des espaces de travail permettront ensuite aux participants de construire collectivement des propositions et des solutions susceptibles d'être présentées, discutées et portées dans la durée.

L'ambition est que les résultats du Congrès puissent se prolonger bien au-delà de l'événement : programmes éducatifs, réseaux universitaires, coopération entreprise et culture de paix, territoires de paix économique, initiatives de jeunesse, coopérations interculturelles et interreligieuses,

outils pédagogiques, travaux de recherche et recommandations destinées aux institutions nationales, régionales et internationales.

V. QUESTION CENTRALE DU CONGRÈS

Dix ans après la proclamation de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix, comment passer de la reconnaissance universelle d'un idéal à la construction concrète d'une culture de paix capable d'éduquer les générations futures, de réconcilier les mémoires, de rapprocher les cultures et les religions et de mobiliser les peuples autour du bien commun ?

Le dixième anniversaire de la JIVEP ne doit pas être conçu comme l'aboutissement d'un parcours, mais comme le commencement d'une nouvelle étape.

Après dix années de reconnaissance, de réflexion et d'expérimentation, l'enjeu est désormais de permettre au vivre-ensemble en paix de devenir une véritable culture : une culture vécue, enseignée, transmise et capable de produire des effets concrets et durables.

Cette ambition dépasse les frontières.

Elle concerne chaque société, chaque culture, chaque tradition spirituelle, chaque réseau économique, chaque génération et chaque être humain.

Car apprendre à vivre ensemble en paix ne signifie pas renoncer à nos différences. Cela signifie apprendre à faire de ces différences une richesse, à reconnaître en chaque personne une égale dignité et à construire, au-delà de nos appartenances particulières, ce qui nous rassemble.

Née d'une initiative algérienne, reconnue par les Nations Unies et portée aujourd'hui par une dynamique internationale, la Journée internationale du vivre-ensemble en paix peut ouvrir une nouvelle étape : celle d'une culture universelle de la paix.

Une culture dans laquelle la paix n'est plus seulement proclamée, mais apprise.

Non seulement souhaitée, mais pratiquée.

Non seulement célébrée, mais transmise.

Et où le vivre-ensemble devient progressivement une responsabilité partagée par toute la famille humaine.

Oran 2027 peut ainsi porter un message simple et universel : la paix est notre bien commun, et sa construction est l'affaire de tous.

Le Comité d'organisation du Congrès